
LE CABINET

N°- 1106 /METFPA/CAB/DEXC

Abidjan, le **26 MAI 2023**

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage informe :

- les parents d'élèves
- les élèves
- les apprenants
- les étudiants
- les jeunes en quête de qualification professionnelle,

qu'il est ouvert au titre de l'année scolaire 2023-2024, des concours d'entrée dans les :

- Lycées Techniques (**LT**)
- Lycées Techniques et Professionnels (**LTP**)
- Lycées Professionnels (**LP**)
- Collèges de Formation Professionnelle et Technique (**CFPT**)

Les inscriptions auxdits concours se font en ligne sur la plateforme: www.ersys.ci.net du **lundi 22 mai** au **vendredi 14 juillet 2023**.

Les frais de concours d'un montant de douze mille (**12 000**) francs CFA sont payés en ligne sur le serveur **TrésorPay**.

Les conditions de candidature sont les suivantes :

- Etre de nationalité Ivoirienne ;
- Etre âgé de **15 ans** au moins et de **27 ans** au plus au 31 décembre 2023 ;

- Avoir au moins le niveau de la **classe de 5^{ème}** pour les candidats au **Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)** et/ou au **Certificat d'Aptitude Professionnelle par Alternance (CAP/FPA)**;
- Avoir au moins le niveau de la **classe de 3^{ème}** pour les candidats au **Brevet de Technicien (BT)** et/ou au **Brevet de Technicien par Alternance (BT/FPA)**;
- Etre titulaire du **BEPC** ou du **CAP Sanitaire Social** pour les candidats au **BT Sciences Médico-Sociales** ;
- Etre titulaire du **BT** ou du **BAC** pour les candidats au **Brevet de Technicien Supérieur (BTS)**.

Les éléments constitutifs du dossier de candidature (en annexe) sont à déposer dans les Directions Régionales et Départementales, ainsi que dans certains établissements publics de la Formation Professionnelle à Abidjan, du **lundi 29 mai** au **vendredi 14 juillet 2023**.

NB : Les originaux et photocopies du certificat de scolarité ou des bulletins de fin d'année, du relevé de notes ou de l'attestation de réussite sont exigés pour valider la condition du niveau d'étude.

Les dates de compositions seront communiquées par voie de presse et sur les sites internet : www.formation.gouv.ci et www.dexc.ci.net



Moustapha SANGARE

ANNEXE

CONCOURS D'ENTREE DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU DOSSIER DE CANDIDATURE SONT :

- une fiche d'inscription à imprimer en deux exemplaires sur la **plateforme d'inscription** : www.ersys.ci.net
- une quittance du droit d'inscription de douze mille (12 000) francs CFA à imprimer sur le site : www.pay.tresor.gouv.ci
- une photo d'identité couleur récente;
- une photocopie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- une photocopie du certificat de nationalité ivoirienne ou la photocopie de la carte nationale d'identité du père ou de la mère ;
- une photocopie du certificat de scolarité ou le bulletin de fin d'année de la classe de 5^{ème} pour les candidats au **CAP** ;
- une photocopie du certificat de scolarité ou le bulletin de fin d'année de la classe de 3^{ème} pour les candidats au **BT** ;
- la photocopie de l'attestation de réussite au **BEPC** ou au **CAP Sanitaire Social** pour les candidats au **BT Sciences Médico-Sociales**,
- la photocopie de l'attestation de réussite au **BT** ou au **BAC** pour les candidats au **BTS**